



Absent excusé : M. Defolie - pouvoir à M. Simon

Convocation du 23 avril 2021

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance : Francis Roch

■ Résidence Seniors - Faisabilité

Le maire commente le dossier de faisabilité préparé par M. Luron architecte, et après commentaires, remarques et délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'adopter le dossier de faisabilité conçu par M. Luron architecte,
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.

Le 15 avril, le dossier technique avait été présenté au conseil municipal, en présence de M. Luron architecte.

■ Éclairage public

Remplacement des ampoules existantes par des LED sur 20 points lumineux.

Montant du devis Alizon : 9.684.00 € TTC

Travaux subventionnés par le C D^{al} et la SDE.

La dépense est inscrite au budget 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de délivrer l'ordre de service pour la réalisation des travaux à l'entreprise Alizon.

■ Vaccination + de 75 ans

Un colis de friandises a été offert au personnel de la CC3M (et à son président) pour le remercier de l'organisation et de l'accueil réservés aux Seniors lors des 2 séances de vaccination à Blainville/Eau.

■ Affaire Michoux

L'affaire vient de connaître son épilogue par une procédure de taxation d'office à la suite d'un changement de destination non autorisée de 120m² sur une partie de l'ancien poulailler de 1.600m².

■ Démolition d'une friche agricole

Le maire commente le dossier de démolition, et après commentaires et remarques, le conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- de démolir la friche agricole sise 22 rue des 3 Fontaines,
- de confier la maîtrise d'œuvre à M. Luron, architecte,
- d'autoriser le maire à signer une convention avec l'architecte,
- de proposer que la démolition soit confiée à l'entreprise Cotel de Rozelieures,
- de solliciter la (ou les) subvention pour laquelle le dossier serait éligible,
- de contracter l'(ou les) emprunt destiné au financement de cette affaire,
- de confirmer l'inscription de la dépense au budget 2021,
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

NB : *Des frais supplémentaires sont à prévoir pour l'intervention d'un bureau d'études qui déterminera les précautions à prendre pour la démolition et les travaux qui en découleront.*

■ Éoliennes

La société JPee continue d'instruire le dossier technique et administratif, tout en préparant une lettre d'information destinée à la population.

Ces 120m² étant aménagés en habitation, ou annexes, par travées de 40m² chacune.

Tout confondu, le montant réclamé à M. Michoux est de 1.836.00 €.



■ **Affaire Boosé - SCI Aurore**

Sur sa demande, le maire a été auditionné par la gendarmerie de Gerbéviller dans le cadre d'une plainte déposée pour la mise en danger d'autrui.

Une procédure judiciaire est donc en cours.

Par ailleurs, un dossier administratif visant à la mise en place d'un *arrêté de Péril non imminent* a été constitué.

Première étape : une *lettre d'avertissement* (recommandée avec AR), a été adressée à la SCI Aurore par l'intermédiaire du notaire lunévillois de la SCI.

Dans un délai de 30 jours, M. Boosé devra faire savoir ce qu'il compte faire pour remédier aux risques

actuellement recensés par la gendarmerie.

Passé ce délai, et sans réaction de M. Boosé, le tribunal administratif sera saisi pour la désignation d'un expert.

Cette démarche peut aboutir à un *arrêté de Péril imminent* avec ses conséquences inhérentes.

À ce jour, M. Boosé conteste et prétend que la SCI n'est pas propriétaire de l'ensemble des bâtiments sis sur les parcelles adressées au 17 de la rue des 3 Fontaines.

À la demande de la gendarmerie, les vérifications cadastrales sont en cours.

■ **Site internet**

La construction du site est en cours de montage avec l'aide de l'ADM 54.

L'arborescence comprendra 5 branches (ou +) :

- Actualités : Scolaires, concours photos (ex),
- Mairie : C. M^{al}, commissions, compte-rendus,
- Vivre à Giriviller : CC3M, Giri-Anim', forêt, écoles, ...
- Découvrir Griviller : localisation, arboretum, Histoire, bulletins, ...
- Infos pratiques : démarches administratives, organismes, OM et tri sélectif, ...

PS : si vous souhaitez savoir à quoi ressemblera notre site, allez sur : www.foug.fr

Si nécessaire, le blog, quant à lui, continuera d'exister.

■ **Concours photos**

L'exposition, qui se tient au lavoir, se terminera le vendredi 30 avril à 10h30.

Rendez vous sur place, et votez pour les 3 meilleures photos !

le maire,

